



Le prêt vert social en Région Bruxelloise

CREDAL



Origine du Prêt vert social

Constats:

- les montants des factures énergétiques représentent une part de plus en plus importante du budget d'un ménage
- Les ménages à revenus modestes vivent le plus souvent dans des habitations très mal isolées.
- Ces ménages ont des difficultés à trouver des financements adéquats pour effectuer des travaux d'isolation



Qu'est-ce que le prêt vert ?

Il s'agit d'un crédit à taux 0% qui permet de financer des travaux visant à économiser l'énergie :

- Des travaux d'isolation:
 - Du toit
 - Des murs extérieurs
 - Du sol
 - Double vitrage (châssis)
- Des travaux liés au chauffage:
 - Chaudière au gaz à condensation
 - Chauffe-eau au gaz
 - Régulation thermique



Fonctionnement

- La Région de Bruxelles capitale prend en charge le taux d'intérêt (reversé à Crédal)
- Crédal octroie le prêt (à taux 0%)
- Sibelga atteste de la conformité des travaux d'un point de vue technique et accorde une Prime énergie



Qui peut demander un prêt vert et pour quel montant?

- Les habitants de la région bruxelloise qui :
 - sont propriétaires
 - Habitant dans leur maison
 - Bailleur d'une habitation en plus de la leur
 - sont locataires

Et disposent de revenus modestes (conditions de revenus)
- Le montant maximum du prêt vert social est de 20.000€



Particularités du Prêt vert social

- Préfinancement de la prime énergie octroyée par la région bruxelloise
- Préfinancement des acomptes demandés par les entrepreneurs
- Paiement direct des entrepreneurs sur base des factures
- Libération du crédit en plusieurs tranches en fonction de l'avancement des travaux